



AVIS DE PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 780-31

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que, lors de la séance ordinaire du 10 juin 2025, le conseil municipal a adopté le ***Règlement n° 780-31 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé***, de façon à permettre l'utilisation mixte d'un bâtiment et d'autoriser l'implantation de commerces favorisant l'amélioration de la vie de quartier dans la zone C3-01.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges par la résolution n° 25-07-09-15, lors de sa séance ordinaire du 9 juillet 2025, et le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré le 15 juillet 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne peut consulter ce règlement sur le site web de la Ville au www.villepincourt.qc.ca ou en obtenir copie au bureau du Greffe situé au 919, chemin Duhamel à Pincourt, durant les heures d'affaires.

DONNÉ À PINCOURT, ce 17 juillet 2025.

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA ET GREFFIÈRE